

JA.-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-378 du 21 Octobre 1983

chargeant le Camarade Girigissou GADO,  
Ministre des Travaux Publics, de la Cons-  
truction et de l'Habitat, de l'intérim  
du Camarade Taofiqui BOURAIMA, Ministre  
des Transports et des Communications  
pour compter du 24 Octobre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1987 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 24 Octobre 1983, le Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat assurera l'intérim du Ministre des Transports et des Communications, pendant l'absence du Camarade Tafofoqui BOURAIMA.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Octobre 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MTC-MTPCH 6  
Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1  
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-